

LE ROMAN DE TOUTE CHEVALERIE ET LE PUBLIC VISE: LA LÉGENDE AU SERVICE DE LA ROYAUTÉ

Celui qui essaie de déterminer le public d'un texte médiéval rencontre de nombreuses difficultés. Les renseignements pertinents se glanent dans les prologues et les épilogues (ou ce qui passe pour tels), dans le texte même ou dans des documents extra-littéraires.¹ Les indications ne sont cependant pas toujours aussi précises qu'on le voudrait et leur fiabilité est parfois douteuse. L'écriture traditionnelle au vocabulaire limité brouille davantage les pistes de l'interprète: des éléments 'épiques' et/ou 'lyriques' se repèrent dans le genre 'romanesque' ou dans les documents à signature 'historiographique'. Le goût de la parodie se manifeste parfois dans des œuvres qui ne se veulent que sérieuses, etc. Tout ceci prête à confusion. Je n'ai qu'à rappeler à la mémoire les problèmes de la critique face à la chanson de geste ou le fabliau; elle leur a attribué plusieurs audiences et cela parfois avec des raisonnements fort valables. Les problèmes se compliquent davantage à cause de l'anonymat quasi complet des auteurs médiévaux. Il est vrai que le Moyen Age finissant accorde un peu plus d'intérêt au statut de l'auteur, mais nos connaissances biographiques au sujet de tel ou tel auteur ne nous permettent que fort rarement de placer son œuvre ou une partie de cette œuvre dans un contexte déterminé.

Et même si l'on rencontre dans un texte donné des noms ou des faits liés à un destinataire identifiable ou un groupe sociologique déterminé, on n'en est pas pour autant dans une certitude inébranlable. Depuis les travaux de Joachim Bumke et d'autres critiques on sait que les personnages mentionnés comme dédicataires ne sont pas toujours les véritables commanditaires et qu'il est parfois même improbable qu'ils aient été à l'origine de la création. C'est qu'il n'est pas rare de voir des changements de dédicataire (et cela pour des raisons bien souvent obscures).² En outre, les auteurs offrent parfois leurs œuvres à un personnage important dans l'espoir d'une récompense convenable et cela sans qu'il semble y avoir eu de commande préalable.³ A défaut de nom de personne il peut être question d'un groupe sociologique spécifique comme par exemple dans le *Roman d'Alexandre* continental; ce texte serait destiné à ceux qui *sont de haut parage et ont terre à baillir, ces gentil chevalier et li clerc sage et bon, Les dames, les pucelles...*⁴

Mais tout ceci peut bien n'être qu'un moyen de 'se faire un public', de faire semblant de défendre les intérêts de tel ou tel groupe de personnes. Et les problèmes se compliquent lorsqu'on a affaire à des œuvres peu prononcées, difficilement insérables dans un contexte socio-politique déterminé ou à des œuvres impliquées dans un processus de traduction ou d'adaptation. Dans le dernier cas on assiste à une 'mise en nouvelle situation' d'œuvres 'étrangères' et peut-être également 'étranges'. Le traducteur/adaptateur est toujours contraint de naviguer entre Scylla et Charybde,

entre le polysystème du texte-source et celui de la société réceptrice dont il fait partie.

Si l'on essaie de placer le *Roman de Toute Chevalerie* (= *RTCh*), généralement attribué à Thomas de Kent, dans un contexte sociopolitique donné, on se heurte d'abord au dernier problème signalé, celui d'une œuvre aux mains d'un traducteur/adaptateur devant en respecter les caractéristiques essentielles. Ce n'est cependant pas tout. Le *RTCh* est un amalgame de textes de provenance diverse (que je ne vais pas énumérer ici) dont la signature particulière se maintient malgré les tentatives du compilateur de neutraliser les dissonances.⁵ Et en dernier lieu il faut faire remarquer que cette œuvre, flottante comme la plupart des œuvres médiévales, ne nous est que partiellement accessible, puisque les éditeurs modernes ont préféré reconstituer ce qui a pu ou dû être le *Roman de Toute Chevalerie*. Le résultat (et c'est un problème non seulement scientifique mais également technique) est une édition 'à la médiévale' qui nous cache ce qui est vraiment médiéval.⁶ Au fond, nous ne savons pas trop ce que c'était que le *RTCh*. Pour le moment il faudra bien se contenter de ce qui est disponible et essayer de placer cette œuvre dans un cadre plausible.

Le *RTCh* nous est parvenu en cinq mss dont trois seulement fournissent une version (presque) complète. Sur ces trois mss, il y en a deux qui contiennent de nombreuses miniatures avec des légendes.⁷ Ceci permet de supposer que dès le début de la tradition manuscrite il a été question de mss illustrés. Un indice qui plaiderait en faveur de cette thèse est le maintien dans le troisième mss des légendes destinées à commenter les illustrations. Cette œuvre qui, je viens de le dire, est un amalgame de plusieurs textes, a été conçu comme un ensemble cohérent. En témoigne aussi la répartition équilibrée des miniatures dans les deux premiers mss et celle des légendes dans le dernier. Compte tenu de la longueur du texte (le tout compterait plus de 12.000 vers!) et de la richesse de l'illustration, il faut supposer au berceau du *RTCh* une instance pourvoyeuse de fonds suffisamment importante pour permettre la réalisation d'une œuvre pareille. Tout cela évoque une dépendance certaine du traducteur/adaptateur (surtout au XIIe siècle où le statut de l'auteur ignorait même le début de cette individualisation qui s'ébauche vers la fin du Moyen Age). Et cette dépendance, cette nécessité de se conformer à la situation socio-politique du moment, il faut essayer de la dépister, de la circonscrire.⁸

Bien souvent on repère des indices dans les introductions. Dans les deux premières laisses de notre texte qui amènent le récit il n'y a cependant aucune allusion à un destinataire quelconque. Elles ne font qu'insister a) sur la consolation (*confort*, 14)⁹ qu'apportent dans le triste siècle les *vers merveillus* / *D'Alisandre le roy, de Daire l'orgoillus* (26-7) et b) sur la description du monde héritée des Anciens. Cette bipartition, l'histoire d'Alexandre d'un côté et le savoir géographique et encyclopédique de l'autre, se retrouvera dans l'œuvre: sur les quelque 8000 vers de l'édition de Foster et de Short, plus de 3000 sont consacrés à la présentation des *mirabilia de l'Orient*.¹⁰

*Ce qui est cependant à relever, c'est que cette introduction, dont l'inspiration moralisatrice ne peut pas m'occuper ici, renvoie explicitement à l'homme chevalerus / E tuit cil qui sont de romanz coveitus (16-7). Elle vise donc un groupe sociologique aux caractéristiques distinguées. Plus loin, quand commence la guerre entre Alexandre et Darius, il est fait mention de l'utilité didactique de l'œuvre pour celui qui a *vasselage apent* (1323). Mais une remarque au sujet des compagnons de l'empereur de Perse, ces *chevaler cortois, qui d'amur sunt enbuit* et qui *Vont chantant lur soniz, meinent lur deduit* (1651-2) et cela dans un contexte où il n'est aucunement question d'*amor et militia* signale l'automatisme, sape donc un peu la valeur des vers de l'introduction. La notion de 'chevalerie' semble mal définie et cela s'avère particulièrement dans les énumérations des victimes des batailles. On y rencontre des formules comme *Tanz borgeis mors, tanz chevalers detrenchez* (896) ou (on y voyait) *Chevalers palmer e tanz hommes morir* (1992) et ainsi de suite. Le mot (C)(c)*hevalers* peut renvoyer à cette élite qu'est la chevalerie noble, mais il peut également signifier ici 'combattant à cheval' (= *caballarius*).*

En poussant l'analyse, on constate que ce même mot (ou ses dérivés: *chevalerie* et *chevalerus*) se trouve souvent en opposition avec des mots marquant la noblesse, mais qu'il suggère de temps en temps également une équivalence avec le concept exprimé par ces derniers mots. Ainsi, avant la troisième bataille contre Darius, le roi de Macédoine dit à ses hommes: '*Alez moy ... par cele prairie. / Defendez a ma gent e a ma baronie, / As dux, as princes e a ma chevalerie ...*' (3491-3). Et auparavant, lors du siège de Tyr, le texte dit que *Tanz gentils chevalers e tanz barons ...* moururent (1199). Mais ailleurs, les chevaliers morts s'identifient avec les *genz reals* (2052) qui sont des *juvenceals / E fiz as princes, et nobles damoyseals* (2056-7) ou même avec les barons. Lorsque Darius compose son ambassade au roi de Macédoine, il dit à ses nobles réunis en conseil d'élire *Doze barons ... de la chevalerie*. Et il s'avère que ces hommes ont tous *De contez e d'onors ... seignorie* et qu'ils ont tous *le chef chanu e la barbe florie* (1364-71).

On pourrait multiplier les références, mais il est clair que la catégorie sociologique marquée dans la première laisse se spécifie difficilement; les automatismes (formulaires ou non) sont fréquents, ne permettent que des rapprochements prudents. Il semble pourtant que la balance penche quelque peu en faveur de l'équation 'chevalerie': 'noblesse'. Deux éléments sont ici à mentionner. Dans le siège de Thèbes l'empereur (sic) d'Athènes, lui-même *chevaler novel* (2157) est tué par Alexandre. Sa mort prive 400 chevalers *de son feu* de leurs moyens de subsistance: *puis sa mort furent de lur servise eschu* (2187-8). Il doit s'agir ici des *juvenes* au service d'un grand. Et pour compléter le tableau: Alexandre lui-même est adoubé dans les règles par son père et avec lui 100 *vallez* (536-48). On le constate: il y a une assimilation presque complète entre 'chevalerie' et 'noblesse'. Il faut dire que cela n'est plus surprenant à l'époque où le *RTCh* a été conçu (1175-1185), mais ce qu'il faut bien marquer, c'est que cette chevalerie de Thomas de

Kent n'est qu'une condition, jamais une attitude. Il n'est point question ici du fameux code chevaleresque tel qu'il figure, entre autres, dans les romans arthuriens.

*Ce qui frappe cependant dans notre texte, c'est la distance entre le roi et ses hommes. Contrairement au compilateur du Roman d'Alexandre continental qui, tout en remémorant les différences sociales entre les nobles, insiste sur les mérites de la chevalerie et les bons rapports entre seigneur et vassaux, Thomas n'est point enclin, comme je viens de le démontrer, à entrer dans le détail. Pour lui la chevalerie et la noblesse semblent être des données abstraites, des automatismes sociaux qu'il est inutile de spécifier. Et pour ce qui concerne les rapports entre le roi Alexandre et ses nobles, il faut faire remarquer que la thématique de l'harmonie entre suzerain et vassaux telle qu'elle est décrite dans le texte continental (sans aucun doute motivée par la relative indépendance des grands vassaux français face à une faible autorité royale)¹¹ fait entièrement défaut dans le *RTCh*. Son Alexandre est un roi autre. Et c'est sur cette différence-là qu'il faut se pencher maintenant. L'analyse offrira une certaine perspective pour déterminer le cadre éventuel du *RTCh*.*

Écrit en territoire anglo-normand pendant le règne d'Henri II Plantagenêt (1154-89), notre texte montre les traces d'une royauté exigeant de la part de la noblesse une obéissance que ce soit *in curia* ou *in expeditio*. Cela se montre surtout dans les rapports du roi Alexandre avec ses barons. Pas tellement dans la présentation du roi même: Alexandre est dépeint comme *Hardiz... conqueranz, sages e enginus* (31). Tout ceci est bien traditionnel: la bien connue combinaison de *fortitudo* et *sapientia* n'a pas à nous étonner ici. Les conquêtes d'Alexandre en Macédoine et en Grèce afin de consolider les assises de son pouvoir domestique et celles en Asie aboutissant au *regnum* gréco-macédonien sont, elles aussi, des données procurées par l'histoire et la légende. Elles ne pouvaient pas être omises ni changées, puisqu'elles étaient indissociablement liées au 'personnage'. Ce qui, par contre, est intéressant ici, c'est la relation entre le roi et ses nobles à la cour ou dans les conseils, car c'est là que se manifeste l'autorité royale.

Et elle s'annonce forte. Après la mort de son père, Alexandre convoque ses vassaux; il ne tolérera pas d'excuses, *Car roys est de Grece; sur toz volt estre sire. / S'il i ad nul qui voille son mandement dedire, / Cil seit hors de sa pes, en sa guere e en sa ire* (1045-7). De pareilles menaces ne se repèrent pas dans le *Roman d'Alexandre* continental: tout y est harmonie. Le pouvoir royal du *RTCh* est plutôt discrétionnaire. Aussi le vers de conclusion de la laisse abritant les menaces citées fait-il réfléchir: les princes et les barons *Del jeu parti* (= 'dilemme') *en pensent ceo qu'il volent eslire* (1050). Il se profile ici une certaine indifférence de la part du pouvoir royal face aux intérêts vassaliques. Bien que le système politique semble être enté sur le mode féodal (les nobles vaincus prêtent tous hommage au Macédonien) le véritable pouvoir est du côté du roi.

Cela se montre également dans l'épisode où Philippe de Macédoine

*répudie Olympias, la mère d'Alexandre: les bruits autour d'un possible adultère avec Nectanébus, l'enchanteur égyptien, sapent l'autorité royale. Philippe décide de se débarrasser de sa femme et le conseil des barons n'a qu'à entériner cette décision (631-82). Olympias est enfermée dans un château (serait-ce une réminiscence du sort subi par Aliénor?) et c'est le tour de Cléopâtre, celle qui va être la nouvelle reine, d'accepter des honneurs qui lui rendent les sujets de Philippe. Un autre épisode, qui concerne Alexandre lui-même, montre une même attitude royale. Il s'agit des séquelles de la promesse de Darius à ses hommes de donner sa fille et la moitié de son empire à celui qui lui tue le roi macédonien. Un de ses hommes se déguise en Grec et attaque Alexandre, mais il ne réussit même pas à le blesser. Après avoir été capturé, il est envoyé as heberges, car le roi ne veut rien faire s'il n'est par jugement (3191-2). Le combat terminé, il s'engage une discussion entre les barons macédoniens qui n'est pas sans rappeler le procès de Daire le Roux dans le Roman de Thèbes.¹² Dans le *RTCh* on trouve la même casuistique féodale que dans cet autre roman. Je n'y insisterai pas. Ce qui est remarquable ici, c'est que la conclusion du débat des barons aboutit à un accord de principe sur une éventuelle condamnation à mort, mais le vouloir des barons est limité: '...Bien est droit qe ly rois en face son talent, / Car voloir de prince tient l'en pur jugement' (= Quod principi placuit, legis habet vigorem). La réaction du roi est le contraire de ce que veulent ses vasseux: il loue l'action du Persan, le récompense et le renvoie à Darius (3220-96). Nous sommes loin du conseil de Charlemagne et de ses barons dans la *Chanson de Roland* où l'empereur doit se conformer à la décision de ses pairs. Dans le *RTCh* Alexandre semble être le *primus inter pares* féodal, mais sa conduite est celle du prince qui tire les ficelles. Le code féodal soi-disant égalitaire ne cache qu'une inégalité de principe.¹³ Et cette attitude se révèle surtout à la fin du texte où Alexandre, ayant appris de par sa mère Olympias que son vassal Antipater lui procurera *grant encombrers* (7892), procède, et cette fois-ci sans procès aucun, à sa destitution. Alexandre agit de façon autoritaire sans accorder à son vassal (un *duc!*) la moindre possibilité de défense. Il serait peut-être possible d'expliquer la conduite sévère du roi de par le fait que le message d'Olympias était basé sur un oracle, mais une certaine raison d'Etat se manifeste déjà en filigrane. On l'avait déjà vu: à Tripoli, Alexandre avait acheté les services du prêtre du temple pour que celui-ci par une cérémonie truquée (le prêtre se cache dans la statue de Nectanébus, roi-enchanteur d'Egypte et la fait 'parler') enlève tout doute sur la légitimité d'Alexandre; la statue 'confirme' que le roi est bel et bien le fils de Philippe de Macédoine (1128-58). L'audience de notre texte sait cependant mieux.*

Dans le texte il n'est que rarement question d'événements de cour, la vie d'Alexandre étant, on le sait, surtout de signature militaire. Abstraction faite de la cérémonie du couronnement à Babylone, que Thomas expédie d'ailleurs rapidement, il y a un passage intéressant où il s'agit d'une véritable fête de cour. Elle a lieu (bien avant l'expédition en Egypte que je viens

de mentionner) pendant l'absence de Philippe, absence essentielle à l'histoire, car Nectanébus, l'enchanteur, en profitera pour séduire la reine Olympias et engendrer auprès d'elle Alexandre. Cet aspect de la vie du roi ne me retiendra pas ici. Ce qui est à remarquer, c'est le fait que la reine organise à l'occasion de son anniversaire une grande fête à laquelle participent les barons de la ville (120) ainsi que de nombreux jeunes nobles. Qui plus est, le tout donne à Olympias la possibilité de se manifester en public et de se faire rendre les honneurs dus à son rang: *N'i ad nul si riche n'ad la dame encliné / A genouz a la terre fut desaffublé* (123-4). La scène ne manque pas de réminiscences intertextuelles: la reine chevauche un *blanc mulet* (107) et *desur son poing* elle tient un *esperver mué* (118). Les connotations 'féeriques' s'imposent, mais ce n'est pas ce qu'il y a de plus important.¹⁴ Prime ici l'autorité du roi absent qui garantit à Olympias le respect et l'obéissance de ses sujets. Le faste déployé par Olympias est le symbole du pouvoir de son époux. La cour est devenue une institution qui tourne toute seule. Un élément qui corrobore cette vision est la largesse de Philippe lors de l'adoubement de son fils. Il fait des dons *As chevalers novels, as mestres botelers, / As mareschaus e as despensers, / A toz les juggleors, as fols e as pautoniers. / N'ot nul qui vousist n'en donast volentiers* (555-8). Bref, toute la *familia regis* et toute la compagnie qui tourne autour d'elle profite de la largesse royale.¹⁵ Et cela parce que la cour est considérée comme un ensemble cohérent, signal et siège de la puissance royale. Tous, grands et petits, deviennent des *curiales*.¹⁶

Le fait que l'analyse (limitée, vu le cadre de cet exposé) ne peut se baser que sur des indices flous, n'a pas à nous étonner. Tout comme les autres romans 'antiques' le *RTCh* a dû respecter la légende et les possibilités d'intervention étaient donc marginales. Le caractère historique et légendaire est cependant un masque, un moyen de poétiser une vérité contemporaine. Et poétisation signifie distance. En outre, la littérature qui vante les mérites de la caste dominante prône volontiers la stylisation du code et rejette la nuance. On n'a qu'à penser à ce vocabulaire restreint qui inventorie les vertus de la chevalerie: une vingtaine de mots abstraits, mal définissables, fait l'affaire.¹⁷ Et ce qui ne se discute jamais, c'est le privilège *in se*. On ne rencontre que des discussions (pas trop poussées d'ailleurs et souvent en filigrane) sur ses modalités d'expression.

Il y a dans le *RTCh* des éléments qui permettent de placer ce texte dans le cadre anglo-normand du règne d'Henri II Plantagenêt. On a constaté que la cour du roi est une institution. J'en ai relevé quelques détails: le premier concernait le statut de la reine en tant que représentatrice du roi absent; le deuxième était relaté à la libéralité de Philippe envers tous les membres de sa *familia*. J'y ajoute un troisième: Alexandre ne se montre pas souvent en public: *De celer sa persone est Alisandre costumers, / Car quant a curt venoit estranges messagers, / Il ne parlissent ja fors par entreparlers* (5216-8). Narrativement parlant cette attitude permet au roi de se déguiser en messager auprès de Porus et plus tard auprès de Candace. C'est la légende.

Mais on peut aussi l'interpréter (puisque ce détail fait défaut dans le Roman d'Alexandre continental) comme l'expression d'un pouvoir qui se fera abstrait. Et cela, c'est un fait remarquable, car au XIIe siècle l'exercice du pouvoir est en principe lié à la persona de celui qui l'incarne: ce n'est pas pour rien que les rois médiévaux voyagent tant! C'est l'institutio qui va prendre le dessus. Cette attitude correspond à celle d'Henri II dont les tendances 'monarchiques' (le terme est à employer avec prudence par rapport aux rois du XIIe siècle) sont bien connues. A en croire Jean de Salisbury, Henri II prétendit être dans son royaume omnia quae volebat: roi, légat pontifical, patriarche, empereur...¹⁸

La royauté du *RTCh* est discrétionnaire. On l'a vu dans la façon dont Alexandre convoque ses barons après la mort de son père et dont il destitue Antipater. Dans le premier cas le texte suggérait un mécontentement éventuel de la part des barons; dans le deuxième cas Antipater se rebellera. Ici encore j'ajoute un troisième élément, vraiment curieux. A la fin du texte Thomas dit: *Tant cum Alisandre vesqui, li baron l'enhairent* (8043).¹⁹ Dans le système féodal la violence qui se manifeste ici est tout à fait logique; l'égalité *de jure* (le roi n'est que *primus inter pares*) nécessite dans la pratique gouvernementale une violence *de facto*: le plus fort gagne. Cela s'avère dans de nombreuses chansons de geste sans aucun doute plus 'réalistes' que certains romans facilement enclins à trop idéaliser le code. Mais l'épopée présente souvent une royauté bénéficiant non seulement d'un consentement 'd'en haut', i.e. de Dieu, mais également d'un consensus 'd'en bas', in casu celui des *magnates*.

Or le *RTCh* ignore le statut *gratia Dei* utilisé dans son pendant continental attribué à Alexandre de Paris.²⁰ L'aspect religieux de la royauté est pratiquement escamoté. Et, je viens de le mentionner, il n'est pas toujours question d'un consensus vassalique à toute épreuve. L'armée est cependant loyale (je laisse de côté les problèmes disciplinaires dus à la peur des hommes lors de l'expédition en Orient), mais ici encore les rapports entre Alexandre et ses hommes ne sont point empreints de ce compagnonnage si marqué dans le roman continental. Cet aspect n'a pas été étudié ici et il me manque d'ailleurs la possibilité de le développer. Mais il est évident que la royauté telle qu'elle est décrite dans le *RTCh* manquant du soutien *gratia Dei*, ne profitant que d'un soutien réduit de la part des barons peu disposés à se manifester à la cour (où face au roi, ils perdent l'indépendance relative qu'ils ont chez eux dans leurs fiefs)²¹ est différente. Car la notion *gratia Dei* ainsi que le système féodal impliquent des rapports personnels: Dieu versus roi et suzerain versus vassaux. Si l'on y ajoute le peu d'insistance sur le compagnonnage militaire, il est clair que le statut du roi est l'objet d'une dépersonnalisation.²² C'est le pouvoir *in se* qui entre en scène, un pouvoir qui cherche à se réaliser sans s'appuyer sur l'apport du spirituel, sans dépendance trop grande vis-à-vis des nobles vassaux.

Le tout n'est pas sans évoquer l'intérêt d'Henri II Plantagenêt pour la littérature à thèse politique. Wace et, après lui, Benoît de Sainte-Maure

ont travaillé pour lui. Eux aussi ont écrit des textes fort longs et richement illustrés comme le *RTCh*. Beaucoup d'autres auteurs les ont précédés. Tous ceux qui écrivaient sur l'instigation du roi ou pour lui (dans l'espoir d'attirer son attention) mettaient leur plume au service de sa cause. C'est ainsi que Giraud de Barri a défendu dans les premières rédactions de sa *Topographia Hibernica* les vues d'Henri sur l'Irlande. Le roi avait besoin d'excuses juridiques pour conquérir cette île. Giraud les lui a fournies. Le roi devait être flatté; Guiraud l'a baptisé: *Alexander noster occidentalis*.²³

Thomas de Kent a exploité le peu de latitude que lui laissent la légende flottante et le respect, obligatoire, de la tradition. Permettant à son public de 'se reconnaître' dans les éléments nobiliaires, chevaleresques et féodaux qu'il insère dans son œuvre, il escompte l'acceptation des structures socio-politiques qu'il fait fonctionner. La société macédonienne telle qu'elle est décrite (ou plutôt: suggérée, puisqu'il n'est point question d'une description en bonne et due forme) est une société où, grâce aux rapports incontestés entre Alexandre et ses barons, l'aventure s'avère réalisable.

Par le biais de modulations peu significatives en elles-mêmes, Thomas canalise la perception de la royauté. Celle-ci se veut forte, discrétionnaire et elle veut se rendre moins dépendante des relations avec les barons. Malgré ces traits autoritaires et, déjà, un peu institutionnels, elle est acceptée. L'introduction d'éléments anachroniques (jamais perçus comme tels) évoquait des possibilités contemporaines heureuses. Les barons anglo-normands qui assistaient à la lecture de notre *RTCh* pouvaient reconnaître dans les compagnons d'Alexandre des membres de leur *ordo* et ainsi ils verraient automatiquement des rapports entre le passé (macédonien) et le présent (anglo-normand). La comparaison du roi Alexandre avec leur propre maître s'imposerait sournoisement.

Les transformations marginales effectuées par Thomas de Kent étaient acceptables, puisque plausibles et relativement conformes aux idées du XII^e siècle anglo-normand. Le *RTCh* ne s'exprime jamais directement, mais il joue le jeu de la comparaison implicite dont l'effet est peut-être plus efficace. De toute façon, l'évocation, d'une possible comparaison entre le grand Macédonien et lui-même n'aurait pas déplu à Henri II d'Angleterre: lui aussi se considérait maître d'un grand territoire contenant plusieurs régions différentes; lui aussi se verrait volontiers *imperator in regno suo*.²⁴ Cela, Thomas de Kent l'aurait compris.

Notes

1. J.F. Benton, *The Court of Champagne as a Literary Center*, *Speculum*, 36 (1961), pp. 551-91.

2. Cf. J. Bumke, *Mäzene im Mittelalter. Die Gönner und Auftraggeber der höfischen Literatur in Deutschland 1150-1300*, München, 1979, p. 19 et E. Türk, *Nugae Curialium. Le règne d'Henri II Plantagenêt (1145-1189) et l'éthique politique*, Genève, 1977, p. 101.

3. Le résultat est souvent décevant: Martin le Franc n'obtient rien de Philippe le Bon après lui avoir offert son *Champion des dames* (R. Firth Green, *Poets and Princepleasers. Literature and the English court in the late Middle Ages*, Londres, 1980, p. 98).

4. Edité par E.C. Armstrong, D.L. Buffum, Bateman Edwards, L.F.H. Lowe, *The Medieval French Roman d'Alexandre. Vol. II, Version of Alexandre de Paris. Text*, Princeton, 1937, branche IV, vers 1631 et 1652-3.

5. Edité par B. Foster et I. Short, *The Anglo-Norman Alexander (le Roman de Toute Chevalerie) by Thomas of Kent*, 2 vol., Londres, 1976-7. Pour les sources, voir vol. II, pp. 62-7.

6. Il aurait été préférable d'éditer intégralement le texte d'un des mss subsistants. On aurait eu un document authentique. L'édition actuelle n'est ni chair ni poisson.

7. Pour ceci voir D.J.A. Ross, *Alexander historiatus. A guide to medieval illustrated Alexander Literature*, Londres, 1963, pp. 25-7. Les trois mss 'complets' interpolent le *Fuerre de Gadres* (= branche II du roman continental) ainsi que de longues plaintes funèbres puisées dans la branche IV de cette même œuvre. Consulter également B. Foster et I. Short, *The Anglo-Norman...*, vol. II, pp. 3-18. Pour les miniatures et leurs rapports avec la technique des miniaturistes de l'abbaye de St. Albans, voir D.J.A. Ross, *A Thirteenth-century Anglo-Norman workshop illustrating secular literary manuscripts*, dans: *Mélanges Rita Lejeune*, vol. I, Gembloux, 1969, pp. 689-94.

8. Tout ceci ne doit pas nous faire oublier le décalage temporel entre le moment présumé de la création du *RTCh* (1175-85) et les dates des mss les plus anciens qui nous conservent ce texte.

9. Les numéros renvoient aux vers de l'édition utilisée.

10. Ce chiffre n'est valable que par rapport à l'édition actuelle. Un texte 'complet' montrerait peut-être une autre image.

11. Voir mon article *Le Roman d'Alexandre et les 'juvenes'*. *Une approche socio-historique*, *Neophilologus*, 66 (1982), pp. 328-39.

12. Pour une analyse intéressante de ce type de problème, voir A. Petit, *L'anachronisme dans les romans antiques du XIIe siècle* (Thèse... Lille), Lille, 1985, pp. 49-55.

13. Cf. H. Fischer et P.G. Völker, *Konrad von Würzburg: 'Heinrich von Kempten'. Individuum und feudale Anarchie*, dans: D. Richter (éd), *Literatur im Feudalismus*, Stuttgart, 1975, pp. 83-130, surtout pp. 87-90.

14. Cette scène est tellement conditionnée que Cléopâtre, lorsqu'elle entre en scène pour remplacer Olympias répudiée, est représentée de la même façon (715-25).

15. Cf. Th. Veblen, *The theory of the Leisure Class*, New York, 1934 (1899), pp. 134-5; R. Firth Green, *Poets...*, pp. 4-15.

16. Ce qui n'implique pas du tout une égalité. Loin de là. Une clique de *familiares* se partage les gros morceaux (E. Türk, *Nugae...*, p. 42).

17. D. Richter, *Ritterliche Dichtung. Die Ritter und die Ahnengalerie des deutschen Bürgerturns*, dans: D. Richter (éd), *Literatur...*, pp. 9-39, surtout pp. 11-7.

18. H.G. Walthers, *Imperiales Königtum. Konziliarismus und Volkssouveränität. Studien zu den Grenzen des Mittelalterlichen Souveränitätsgedankens*, München, 1976, pp. 17, 75, p. 81.

19. Cette haine serait-elle un reflet de la politique 'ecclésiastique' d'Henri II (Thomas, 'clerc', prenant ici ses distances) ou s'agirait-il d'un écho des problèmes entre le Plantagenêt et ses vassaux? Toujours est-il que le roi a préféré la petite et moyenne noblesse, plus maniable que la haute noblesse. Un exemple frappant de cette volonté discrétionnaire du roi Henri est Guillaume le Maréchal. Toujours au service d'Henri II (ou du fils de celui-ci) il était littéralement à la merci du Plantagenêt. Cf. G. Duby, *Guillaume le Maréchal ou le meilleur chevalier du monde*, Paris, 1984.

20. Cf. les vers 10-29 de la première branche de ce texte (mentionné à la note 4).

21. H. Fischer et P.G. Völker, *Konrad...*, pp. 95-7.

22. W. Schirmer et U. Broich, *Studien zum literarischen Patronat im England des 12. Jahrhunderts*, Cologne, 1962, passim. Pour les différentes théories au sujet du pouvoir royal, cf. E.H. Kantorowicz, *The King's two bodies. Studies in Medieval Political Theology*, Princeton, 1957, pp. 95-96, 222, 285.

23. *Ibidem*, pp. 115-23.

24. H.G. Walthers, *Imperiales...*, pp. 17, 75.